



Bureau national du 15 novembre 2014

Compte rendu approuvé

Membres du Bureau national présents : Marie-Pascale Avignon-Vernet, Mehdi ben Lahcen (vice-président), Michèle Bloch (trésorière), Monique Cerisier ben Guiga (présidente), Nicole Galeazzi, Catherine Libeaut, Gérard Martin (secrétaire général).

Permanentés présentes : Laurence Deglane, Hélène Pinazo Canales et Isabelle Chardonnet

La séance est ouverte à 9h30 par le Secrétaire général.

1. Approbation du compte rendu du dernier Bureau National du 27 septembre dernier

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Point financier

A ce jour **111** conseillers consulaires ont signé la lettre d'engagement et 42 ont déjà versé leur contribution. La contribution personnelle représente en moyenne **150 euros par semestre**.

Ceux des parlementaires qui nous aident contribuent à hauteur de 10 200 euros/an.

Concernant l'assurance, **57** conseillers sont assurés par l'assurance proposée par l'association, dont 15 conseillers AFE. Ils payent 275 euros par an.

Sur l'exercice 2014, nos recettes propres provenant des contributions des élus devraient être de 28 000€ contre 44 540€ en 2013. Il nous reste moins de deux mois pour améliorer ce poste budgétaire. La qualité des services rendus aux conseillers est la condition d'une bonne acceptation de leur contribution au fonctionnement de l'association.

Michèle Bloch indique qu'elle va tenter de renégocier les frais bancaires afin de tenir compte de l'augmentation des flux de CB et de virements.

Les conseillers consulaires devront faire connaître leur intention sur l'assurance pour l'année **2015/2016** dès le mois de juin 2015 afin que nous respections le préavis de deux mois prévu pour la reconduction du contrat. Nous avons obtenu qu'en dérogation des règles d'assurances soient couverts les conseillers **jusqu'à 75 ans inclus**.

L'association continue à améliorer ses outils de communication et de gestion de ses adhérents. Il est utile d'en connaître le coût. Maintenance du site internet 3 872€/an - Intégration des sites poussins 1 585€ en 2014

Base de donnée : 2 188€/an en constante évolution elle permet un suivi des adhérents, des cotisations, de leur rôle dans les sections, l'envoi de mailing et de circulaires ciblées....

3. Point sur l'AFE

Mehdi Benlahcen fait part de sa décision de démissionner de la vice-présidence suite à son élection à la présidence du groupe à l'AFE. Il souhaite éviter les confusions possibles entre ses différentes fonctions, et pouvoir ainsi avoir une parole indépendante.



Bureau national du 15 novembre 2014

Compte rendu approuvé

À la question du BN sur le programme de la session AFE de mars et sur l'avancée du règlement intérieur de l'assemblée, Mehdi indique que les deux sont en cours d'élaboration. Mehdi ben Lahcen évoque le problème des indemnités de séjour pour l'AFE qui sont trop basses et la difficulté pour certains, notamment ceux qui viennent de loin, de devoir avancer tous les fonds de leur séjour, en particulier le billet d'avion.

4. Audition FDM Sénat programme 151

L'association a été sollicitée pour une audition au Sénat concernant le programme 151. Monique Cerisier ben Guiga et Michèle Bloch se sont rendues à cette audition. Elles ont exposé les faits suivants :

- En nombre, les Français de l'étranger sont une part mineure des actions du programme 151. 1,6 M de Français résidents face à 21M de Français de passage et à 2,8M d'étranger demandeurs de visas.
Il existe une discordance entre l'exposé du programme et les trois actions
En effet les Français de passage qui peuvent représenter une charge très lourde en terme de personnel ne sont prévus dans aucune action. Les crédits et les postes nécessaires au service de ce public sont prélevés sur l'action service public aux français de l'étranger

Hélène Conway-Mouret fait remarquer que le tourisme est une des priorités du Ministre des Affaires étrangères.

Se disant satisfaites de la mise en place de la valise Itinera, de la fin de la double comparution pour obtenir un passeport, de la dématérialisation des actes d'état civil, elles ont soulevé les questions concernant :

- Le délai nécessaire à la délivrance des cartes nationales d'identité : 44 jours contre 11,8 jours pour les passeports.
- La prolongation de validité des cartes d'identité que les polices de l'air et des frontières de l'UE ne connaissent pas ou n'acceptent pas.

Le passeport étant considéré comme un titre de nationalité depuis 2012, certains consulats voudraient décourager les Français de demander la carte d'identité gratuite et dont les délais d'obtention sont plus longs que ceux des passeports. Monique Cerisier ben Guiga insiste sur l'importance de satisfaire les demandes de carte d'identité des Français établis à l'étranger. Pour nombre d'entre eux, c'est le symbole de leur appartenance à la Nation et ce document leur permettra aussi de faire valoir leur nationalité française en cas de contestation, notamment si le décret de 2012 était un jour abrogé par une majorité de Droite.

⇒ L'association doit se positionner sur le problème que pose la prolongation de la validité de la carte d'identité.

- La nécessaire formation des personnels des consulats, formation initiale, formation ciblée avant le départ en poste sur l'accueil du public, en particulier des binationaux.



Bureau national du 15 novembre 2014

Compte rendu approuvé

- Les recrutés locaux qui représentent près des 2/3 des personnels des consulats, ont des salaires très inférieurs à ceux des expatriés, et sont soumis à la législation du pays souvent beaucoup moins favorable que la législation française. Seront-ils les bénéficiaires de la mesure en faveur des bas salaires 1,01 M€ ?

⇒ Le Bureau national doit prendre contact avec l'association des recrutés locaux

- L'aide à la scolarité : le budget augmente mais ne progresse pas aussi vite que les frais de scolarité. La parité euro/dollar favorable à l'euro a permis de répondre en partie aux besoins mais elle s'annonce nettement moins favorable cette année ce qui est inquiétant.
- La réforme mise en place a permis d'exclure du bénéfice des bourses des familles à haut revenu qui pouvaient y prétendre en raison de points de charge élevés (loyer). En cela elle est plus juste mais l'enveloppe budgétaire ne suffit pas à répondre aux besoins des familles : 76 postes consulaires avaient des demandes, en application du barème, supérieures à l'enveloppe qui leur avait été accordée. Le reste à payer après attribution d'une bourse dépassant les possibilités des familles à faibles revenus et de celles à revenus intermédiaires ayant plus de deux enfants (dans les pays à haut niveau de revenu) amène ces familles à quitter le système scolaire français, ou à ne pas y venir, ce qui est une perte. Les commissions locales sont amenées à faire des choix douloureux pour favoriser l'une ou l'autre des catégories.
- Elles ont ensuite évoqué les conditions faites aux nouveaux conseillers consulaires lors de leurs séjours à Paris : on leur accorde 60€ d'hôtel et 15,25€ par repas, tarifs difficiles à respecter à Paris. Ces élus sont des bénévoles dont la plupart ont des revenus locaux parfois modestes. Lorsqu'ils habitent loin, le coût du voyage (dont ils font l'avance !) suffit à épuiser l'indemnité. Si on veut une AFE efficace il faut donner aux élus les moyens d'assurer leur mandat correctement. Le remboursement sur pièces justificatives alors que les remboursements sont plafonnés, nous semble entraîner un coût de gestion énorme pour un bénéfice dérisoire.

⇒ Le Bureau national doit contacter le MAE pour demander une augmentation des indemnités de séjour et une simplification du remboursement.

Nicole Galeazzi insiste sur la nécessité de bien faire en sorte que Français du monde-adfe continue d'exister à côté des conseillers consulaires et trouve pour ce faire également des créneaux qui la différencient des diverses associations regroupant des Français de l'étranger, sans exclure pour autant une coopération avec certaines de ces associations, qui peuvent être complémentaires.

5. Point des préoccupations des Conseillers consulaires

Marie-Pascale Avignon-Vernet a répertorié les différents points de préoccupations des conseillers consulaires :



Bureau national du 15 novembre 2014

Compte rendu approuvé

- Plafonnement des ressources pour le calcul des bourses scolaires : *réponses apportées en interne*
- Quelle AFE veut-on ? *en amont de la session*
- Premières questions sociales, premiers pas dans la charge de conseiller : *échanges de conseils et d'infos*
- visite de parlementaires et membres du gouvernement / être informés, invités à les rencontrer
- CC aux conseils d'établissement (suite) : *réponses apportées avec l'aide d'Hélène Conway-Mouret*
- Certificat de vie, à partir d'une question de Florence ; *ma réponse et la balle reprise au bond par Hélène Conway-Mouret* :
- Utilisation de la LEC par les CC, par d'autres : *réponses données en interne*
- le respect du décret 2014-144 sur le fonctionnement du conseil consulaire selon les thèmes abordés : *réponses et interventions de Monique auprès de M. Bouchard*
- Fiscalité des Français à l'étranger et les travaux en cours de la commission (Marc Villard)
- Remboursement des frais de campagne, versement des indemnités de CC et paiement à FDM de la part des 8 %... : *en cours de régularisation*
- Participation ou non des CC au conseil d'influence de l'ambassade

6. Sections

Allemagne-Munich => saisine de la commission des conflits

Gérard Martin souligne que la commission des conflits doit rendre un avis qui tienne compte des statuts de notre association, de leur lettre et de leur esprit et non pas seulement en fonction du droit local.

Belgique => Selon le PV de la dernière AG, la section a voté que l'adhésion ne pouvait pas se faire en ligne, ce qui est contraire aux statuts nationaux de l'association.

Monique Cerisier ben Guiga remarque que certaines sections utilisent parfois le droit local pour se dispenser de respecter les statuts nationaux. Or Français du monde-adfe n'est pas une fédération d'associations mais d'une seule et même association. Les adhérents sont tous personnellement adhérents à Français du monde-adfe et les sections qui les regroupent localement n'en sont qu'une partie comme leur nom l'indique. Leur existence propre dépend de l'organisation nationale.

Le Bureau national doit émettre un rappel à l'ordre clair qui stipule que le non-respect des principes nationaux impliquera le retrait de l'appellation Français du monde-adfe à la section locale qui y contrevient. Cela entraînerait la perte des avantages de la reconnaissance d'utilité publique pour cette section, devenue association indépendante.

A Madrid, On peut craindre la création d'une association concurrente montée par le Front de Gauche et EELV si la section madrilène se ferme à de nouveaux adhérents.

Au Canada, Dan Brignoli a démissionné de FDM ce qui pose un sérieux problème aux sections de Toronto et d'Ottawa auxquelles nous devons manifester notre soutien.



Bureau national du 15 novembre 2014

Compte rendu approuvé

Au *Canada francophone*, la section qui rassemblait les adhérents de Québec et de Montréal va se subdiviser en deux sections, une pour chaque ville. Le BN approuve cette décision

Le Bureau national doit faire un courrier à Dan Brignoli pour prendre acte de sa démission, lui faire part de nos regrets et de notre désapprobation et lui demander de revenir sur sa décision. Une lettre doit simultanément être adressée aux deux sections victimes de cette démission du conseiller consulaire qu'elles ont fait élire.

Le Bureau national doit faire une lettre d'explication à Danielle Thaler concernant la section de **Vancouver** et l'inscription de son conseiller consulaire à un groupe UMP à l'AFE

Au *Kenya*, tous les membres du bureau du Kenya ont démissionné, dont un CC, car le BN a rejeté leur demande d'exclusion de Jean Glisia.

Gérard Martin va faire un message à tous les adhérents de la section pour leur demander de convoquer une AG et ainsi élire un nouveau bureau.

7. Relation avec les parlementaires

Christophe Prémat, qui remplace Axelle Lemaire, apporte désormais une contribution financière à l'association. Le Bureau doit le rencontrer pour faire plus ample connaissance dans les jours qui viennent.

Le Bureau doit aussi recontacter Pouria Amishahi pour voir avec lui la possibilité qu'il contribue à la vie de l'association.

8. Préparation d'un Vade-mecum de l'association (point de situation)

Marie-Pascale Avignon Vernet s'est réunie avec les trois permanentes du siège pour avancer sur la mise en place d'un vade-mecum qui servirait de feuille de route pour ceux qui, à chaque passage de relais, auraient à prendre la responsabilité politique et administrative de l'association. Une approche chronologique et par rubrique a été envisagée. Un point d'étape sera effectué sous la responsabilité de Marie-Pascale en janvier prochain; d'ici là les permanentes et différents administrateurs commenceront la rédaction du vade-mecum.

9. Communication

Le Bureau national valide deux projets de communication pour 2015 :

Un concours photo et la création d'une nouvelle rubrique sur le site Internet « Ma vie ailleurs » qui recueillera un témoignage sur la vie dans un pays étranger, à raison d'un pays différent chaque mois.



Compte rendu approuvé

10. Questions diverses

- **Ligne de crédit « Emploi et formation**

La ligne de crédit « Emploi et formation en France » a été supprimée du programme 151. L'emploi et formation professionnelle relèvent désormais des régions mais il n'a pas encore été déterminé à quelle région seront rattachés les Français de l'étranger.

L'association doit monter au créneau pour qu'une région intègre les Français de l'étranger. Mais laquelle ? Il faut un accord avec une seule région pour ne pas prendre le risque d'atomisation.

Le BN va demander une région de rattachement pour l'emploi et la formation des Français de l'étranger.

Monique Cerisier ben Guiga fait remarquer qu'en 2014, on détruit ce qui a été mis en place en 84 par la gauche.

Catherine Libeaut renchérit en disant que c'est alors les associations qui se substituent à l'Etat. Sa section organise ainsi une session Emploi et formation.

- **Procès Alvarez**

L'audience d'appel du procès Alvarez a été fixée au mois de mars

- **CEFR**

Le CEFR va élargir son Conseil d'Administration. Il recherche donc des personnes susceptibles d'entrer dans le CA. Quelqu'un qui connaisse les structures au niveau logement, santé...

Prochaines réunions du Bureau national:

- Vendredi 30 janvier : 11h
- Samedi 14 mars : BN à 9h30 puis CA à 14h
- Samedi 30 mai : 9h30